

## DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/07-387-472 du 30/04/07

**DECENTRALISATION DES PERSONNELS TOS  
EXERCICE DU DROIT D'OPTION avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008  
(Deuxième campagne)**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Principaux de collège, Proviseurs de lycée et lycée professionnel et Directeurs EREA

Affaire suivie par : Mme VINCENT Tel : 04 42 91 72 44 (noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr)  
Fax : 04 42 91 70 06

Par circulaire publiée au bulletin académique n° 378 du 29 janvier 2007, les modalités pratiques d'exercice du droit d'option des personnels Techniciens Ouvriers et de Service avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ont été définies (deuxième campagne).

Compte tenu de l'importance de ce dossier, je souhaiterais que ces dispositions soient rappelées à l'attention des personnels concernés.

J'ajoute une précision qui vient de m'être communiquée par lettre ministérielle : les personnels déjà détachés sans limitation de durée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 peuvent solliciter leur intégration dans la fonction publique territoriale ; cette intégration n'est plus accordée de plein droit, mais sous réserve de l'accord de la collectivité territoriale concernée. Par ailleurs, cette demande n'est pas subordonnée à l'échéancier fixé par la loi, et pourra être prise en compte hors des dates d'effet des campagnes de droit d'option en cours et à venir fixées respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*